



THE PREMIER
GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député
Ministre des Transports
Chambre des communes
Ottawa (Ont.) K1A 0A6
pablo.rodriguez@parl.gc.ca

Le 12 janvier 2024

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, je vous écris au sujet des modifications proposées au Règlement sur la protection des passagers aériens pris en vertu de la Loi sur les transports au Canada et des répercussions qu'elles pourraient avoir sur la connectivité aérienne au Canada atlantique.

Le transport aérien de passagers est non seulement un mode de transport essentiel, mais il est aussi vital à la croissance économique, au développement et à la durabilité de la région atlantique. Des efforts de relance considérables ont dû être déployés au sein du secteur du transport aérien à la suite de la pandémie de COVID-19, mais des défis demeurent, notamment la réduction de la capacité des avions, les pénuries de main-d'œuvre et les fluctuations du marché. Ces défis ont influencé la qualité des voyages aériens pour les passagers, y compris la réduction du nombre de sièges et de la connectivité, la perturbation de voyages, le retard de vols et la hausse de coûts. Les premiers ministres de l'Atlantique reconnaissent les répercussions de ces défis sur les voyageurs aériens, l'importance de respecter les droits des passagers et la nécessité de trouver des solutions viables. Toutefois, ils craignent que les modifications proposées au Règlement n'aggravent les difficultés que le transport aérien connaît et, par conséquent, n'aient une incidence négative sur les efforts visant à améliorer la capacité pour les passagers dans les marchés régionaux.

Nous comprenons que certaines des modifications proposées pourraient inclure des indemnités pour les retards causés par des problèmes mécaniques imprévus et l'obligation pour les compagnies aériennes de réserver une nouvelle place pour les passagers à l'intérieur de neuf heures en cas d'interruption de vol. Bien que ces modifications et d'autres changements proposés visent à protéger les passagers et à améliorer la qualité du transport aérien au Canada, ils sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre dans le contexte de la prestation de services aux passagers sur les marchés régionaux et ne tiennent pas compte des problèmes particuliers liés à la fréquence et à la disponibilité des vols dans les petits centres commerciaux.

Les modifications réglementaires sont une source de préoccupations pour le Conseil, car elles pourraient entraîner une hausse des coûts pour les résidents de l'Atlantique, les compagnies aériennes cherchant à récupérer les coûts liés à la mise en conformité à la réglementation. Les compagnies aériennes pourraient également hésiter à offrir ou à continuer d'offrir des services aux marchés régionaux, ce qui limiterait en fin de compte l'accessibilité des passagers aux vols régionaux.

Les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral ont récemment créé un groupe de travail sur l'accès aérien. Il est important que ce dernier tienne entièrement compte des propositions proposées au Règlement sur la protection des passagers aériens dans ses travaux. Nous demandons respectueusement que le processus d'adoption de ces nouveaux règlements soit revu afin de permettre la tenue de consultations supplémentaires pour s'assurer que les gouvernements, les transporteurs et les voyageurs comprennent l'incidence complète de la mise en œuvre des modifications proposées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique,



L'honorable Dr Andrew Furey
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador

c.c. L'honorable Dennis King, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
L'honorable Tim Houston, premier ministre de la Nouvelle-Écosse
L'honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick
France Pégeot, présidente et première dirigeante de l'Office des transports du Canada
L'honorable Soraya Martinez Ferrada, ministre du Tourisme